

COMMUNAUTE ELECTRIQUE DU BENIN



DIRECTION GENERALE
Rue de la Kozah - B.P. : 1368 - LOME (TOGO)

ADRESSE TELEG. : BENELEC LOME

TEL.: 22 21 61 32 / 22 21 57 95

Telex : 5355 Fax : 22 21 37 64

N / REF. N° _____ / CEB / _____

V / REF. N° _____ /

U.T.B. - Lomé Compte N° 310044674004000

ECOBANK - BENIN Compte N° 0010121100028902

LOME, LE _____

30 MAR 2018

Avis d'Appel d'Offres (AA0) N° 0459/CEB/DG/DARH/DM/SPSM/SPMT/EK/2018

SELECTION D'UNE COMPAGNIE OU GROUPEMENT DE COMPAGNIES POUR L'ASSURANCE SANTE PERSONNEL CEB EXERCICE 2018

Financement : **CEB**

ARTICLE 1 : OBJET

La Communauté Electrique du Bénin (CEB) Organisme International à caractère public de développement de l'énergie électrique en République du Bénin et en République Togolaise a prévu sur fonds propres la sélection d'une compagnie ou groupement de compagnies d'assurance devant réaliser la couverture en Assurance Santé, Individuelle Accidents et Prévoyance Décès du personnel de la Communauté Electrique du Bénin (CEB).

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

La participation à la concurrence est exclusivement ouverte à égalité de conditions aux compagnies d'assurance légalement installées au Bénin et /ou au Togo.

ARTICLE 3 : DELAI D'EXECUTION

La durée du contrat est fixée à un (01) an. Ce délai court à compter de la date de signature du contrat par les deux parties.

 1

ARTICLE 4 : ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres établi en langue française sera obtenu à la Direction Générale de la CEB sise à LOME au Togo, à l'adresse suivante : Rue de la Kozah, B.P. 1368, LOME – Tél : +228 22 21 61 32 ou la Direction Régionale Bénin à Cotonou Vêdoko au Bénin contre paiement d'une quittance de deux cent mille (200.000) FCFA non remboursable.

ARTICLE 5 : DEPOT DES OFFRES

Les offres établies en langue française et en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies marquées comme telles, doivent être déposées à la Direction Générale, Rue de la Kozah BP 1368, Lomé TOGO, Tél. +228 22 21 61 32 / 22 21 57 95, Secrétariat Central, Porte R03, le 02 MAT 2018 à 10 h 00 minutes au plus tard.

ARTICLE 6 : OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis aura lieu en séance publique à la date limite de réception des offres à 10 h 30 minutes dans la salle de réunion de la Direction Générale de la CEB. Les soumissionnaires qui le désirent peuvent y prendre part ou se faire représenter.

ARTICLE 7 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de trois mois (90 jours) à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 8 : L'ATTRIBUTION DU MARCHE

L'attribution sera prononcée par la Direction Générale de la CEB sur la base des recommandations issues des travaux de dépouillement.



Le Directeur Général


Karimou CHABI SIKA